

INFORMATIONS concernant les résultats de septembre 2018 en Licence 1

- 1/ Résultats des examens de la session de septembre 2018**
- 2/ Réinscription administrative**
- 3/ Inscription pédagogique**
- 4/ Consultation des copies**
- 5/ Conférence de méthode des samedis**

1/ Résultats des examens : mercredi 10 octobre 2018 à partir de 10h

Les étudiants de toutes les universités devront se rendre sur le site internet

<http://ent.univ-paris1.fr>

Dans l'onglet « Scolarité », sélectionner « Mon dossier étudiant ».

Plusieurs volets sont consultables : Etat Civil, Adresses, Historique de mes inscriptions à Paris 1, Calendrier des examens, **Notes et résultats**.

Adresse directe : <http://ent.univ-paris1.fr/resultats>

Les étudiants de Licence 1 sont ADMIS en Licence 2 lorsqu'ils obtiennent la moyenne arithmétique des semestres 1 et 2. Un étudiant est déclaré Ajac (ajourné mais autorisé à continuer) s'il a validé un des deux semestres et sur décision du jury de délibération.

Un relevé de notes de la session de septembre 2018 vous sera adressé sous 15 jours à partir de la publication des résultats. Aucun duplicata ne vous sera délivré. Veuillez prendre la précaution de faire des photocopies. ***Toute réclamation concernant les résultats devrait être faite avant le mercredi 31 octobre 2018.***

Seules les notes obtenues au cours de la session de septembre 2018 apparaîtront à l'écran et sur le relevé de notes. Pour les notes validées antérieurement, reportez-vous à vos relevés de notes précédents.

2/ Réinscription administrative

- Etudiants rattachés à Paris 1 :

Les étudiants pourront se réinscrire sur le site internet de Paris 1 : <http://reins.univ-paris1.fr> à partir du **samedi 13 octobre et avant le vendredi 30 novembre 2018 dernier délai** .

- Etudiants rattachés aux Universités partenaires **PARIS 5, PARIS 11** et VERSAILLES ST QUENTIN :

Prendre contact avec le service des inscriptions administratives de ces universités.

3/ Inscription pédagogique (Cavej, Cned et Universités partenaires)

Une fois l'inscription administrative effectuée auprès de votre université de rattachement, l'inscription pédagogique s'effectue par courrier, par l'envoi d'une fiche téléchargeable sur le site internet du CAVEJ e-cavej.org à partir du **15/10/2018 et avant le 11/12/2018**, accompagnée des pièces justificatives demandées.

ATTENTION : Les fiches sont différentes selon l'université de rattachement (Paris 1 ou université partenaire).

Les étudiants déclarés Ajac devront procéder à l'inscription pédagogique en L1 et en L2. L'inscription pédagogique doit être renouvelée chaque année en cas de redoublement.

NB : Il est indispensable de faire votre inscription pédagogique pour pouvoir passer vos examens.

4/ Consultation des copies

Nous vous rappelons que la consultation des copies d'examen aura lieu les :

Le lundi 5 novembre de 10h à 12h en droit constitutionnel et de 14h à 15h en droit civil

Seules les copies de Droit civil et de Droit constitutionnel pourront être consultées (*se présenter devant le secrétariat*).

Les copies ne peuvent être consultées que par l'étudiant et sur présentation de sa carte d'étudiant.

5/ Conférence de méthode des samedis

Vous pourrez consulter en ligne le planning de travail sur le site internet du Cavej : e-cavej.org début octobre et assister aux premières conférences de méthode même si vous n'avez pas encore procédé à votre inscription pédagogique au CAVEJ. La première conférence aura lieu le **samedi 20 octobre 2018 au Centre René CASSIN en Amphi 2**.